



Appel à candidatures pour accueillir une formation sur site

Dans le cadre du projet [*Just and safer cities for all*](#), piloté par le Forum européen pour la sécurité urbaine, le Forum français propose une formation, sur site et gratuite, sur la prévention des violences discriminatoires dans les politiques locales de sécurité.

Le FFSU propose à deux collectivités membres de son réseau d'accueillir une formation destinée aux acteurs locaux concernés par la problématique en octobre 2017. Vous pouvez candidater pour l'accueillir au sein de votre collectivité jusqu'au 13 juillet.

Les violences discriminatoires : un enjeu majeur pour les acteurs locaux

Les violences discriminatoires, physiques, psychologiques ou verbales, ont augmenté de façon inquiétante ces dernières années en Europe. Ce phénomène qui va à l'encontre de la Charte des Droits fondamentaux de l'Union européenne représente une menace réelle contre les valeurs fondatrices des démocraties contemporaines. L'Efus définit un acte de violence discriminatoire comme un incident violent que la victime, un témoin ou toute autre personne perçoit comme étant incité par un préjugé ou un biais, l'intolérance ou la haine, qu'il constitue ou non un délit ou un crime d'après le code pénal.

Bien que les comportements racistes, xénophobes et homophobes, notamment, constituent un délit dans tous les États membres, ils continuent de se produire et mettent ainsi en péril la cohésion sociale et la sécurité des citoyens. Face à cela, et en plus des réponses légales et pénales, il paraît nécessaire de renforcer la prévention pour les combattre.

Par leur proximité avec les citoyens, les collectivités locales peuvent jouer un rôle particulièrement important en matière de prévention et de sensibilisation et ainsi contribuer à créer un climat où la discrimination, les discours de haine et la violence n'ont pas leur place.

Convaincu de la nécessité de renforcer l'action des collectivités locales en la matière, le Forum pilote actuellement un projet européen "Just and safer cities for all", en partenariat avec huit organisations européennes, pour sensibiliser les autorités locales et proposer des réponses pour agir à leur échelon.

La formation proposée par le FFSU s'inscrit dans ce cadre et vise à apporter les connaissances et outils aux acteurs locaux pour qu'ils puissent intégrer la prévention et la lutte contre les violences discriminatoires dans leurs politiques de sécurité urbaine et de cohésion sociale. Elle vise également à créer ou renforcer une dynamique locale autour de la problématique.

La formation aura lieu sur une journée, elle sera animée par un représentant du FFSU, avec un à deux experts européens. Le programme sera défini avec les collectivités locales retenues afin de l'adapter aux besoins locaux.

Connaissances et compétences à acquérir :

- > Compréhension de la problématique des violences discriminatoires ;
- > Connaissance du cadre législatif de la lutte contre les violences discriminatoires, en France et en Europe ;
- > Découverte de dispositifs et d'actions mis en place au niveau national et local en France et en Europe sur des enjeux comme la sensibilisation, le renforcement des connaissances, le soutien aux victimes, la mesure du phénomène, la mobilisation de la société civile ;
- > Capacité à intégrer ces problématiques dans les actions et politiques de sécurité et de cohésion sociale (élaboration d'un diagnostic local ; mobilisation des acteurs et partenaires locaux ; ...).

Public :

- > Elus et techniciens des différents services de la collectivité accueillante afin de favoriser une approche transversale et collaborative ;
- > Partenaires locaux de la collectivité (associations, représentants de l'Etat, ...) ;
- > Des représentants de collectivités voisines (membres ou non du FFSU) pourront être invités à participer.

Conditions pour accueillir la formation :

- > Mettre à disposition une salle équipée d'un ordinateur, d'un rétroprojecteur et de matériel de travail (feuilles, stylos, tableau) ;
- > Prendre en charge les pauses café. Le déjeuner de midi est offert par le FFSU ;
- > Assurer un nombre minimum de participants de 15 personnes (max. 25 personnes) ;
- > Assurer la logistique des inscriptions (le FFSU fournira les attestations de présence) ;
- > Préparer les dossiers ressources des participants (impression des documents fournis par le FFSU).

Si votre collectivité locale est intéressée, nous vous remercions de bien vouloir nous contacter le plus rapidement possible, au plus tard le **13 juillet**. Le choix des sites sera effectué à la fin du mois de juillet.

Contact :

Myassa Djebara, chargée de mission : djebara@ffsu.org / 01.40.64.49.00

www.ffsu.org